



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-huitième session**  
Rome, 8-9 décembre 1999

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

POUR LE

**PROJET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LA ZONE DES MONTS QINLING**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Chine	3
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET</b>	<b>4</b>
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs du projet	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	9
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	13
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>



## APPENDICES

<b>I.</b>	<b>COUNTRY DATA</b> <b>(DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>PREVIOUS IFAD LOANS TO CHINA</b> <b>(PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA CHINE)</b>	<b>2</b>
<b>III.</b>	<b>PROJECT COMPONENTS AND IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS</b> <b>(COMPOSANTES DU PROJET ET DISPOSITIONS RELATIVES À</b> <b>L'EXÉCUTION)</b>	<b>3</b>
<b>IV.</b>	<b>LOGICAL FRAMEWORK</b> <b>(CADRE LOGIQUE)</b>	<b>8</b>
<b>V.</b>	<b>COST AND FINANCING</b> <b>(COÛT ET FINANCEMENT)</b>	<b>11</b>
<b>VI.</b>	<b>ORGANIZATION AND MANAGEMENT</b> <b>(ORGANISATION ET GESTION)</b>	<b>13</b>
<b>VII.</b>	<b>FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS</b> <b>(ANALYSE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE)</b>	<b>14</b>

### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Yuan renminbi (CNY)
1,00 USD	=	8,30 CNY
1,00 CNY	=	0,12 USD

### POIDS ET MESURES

Système métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

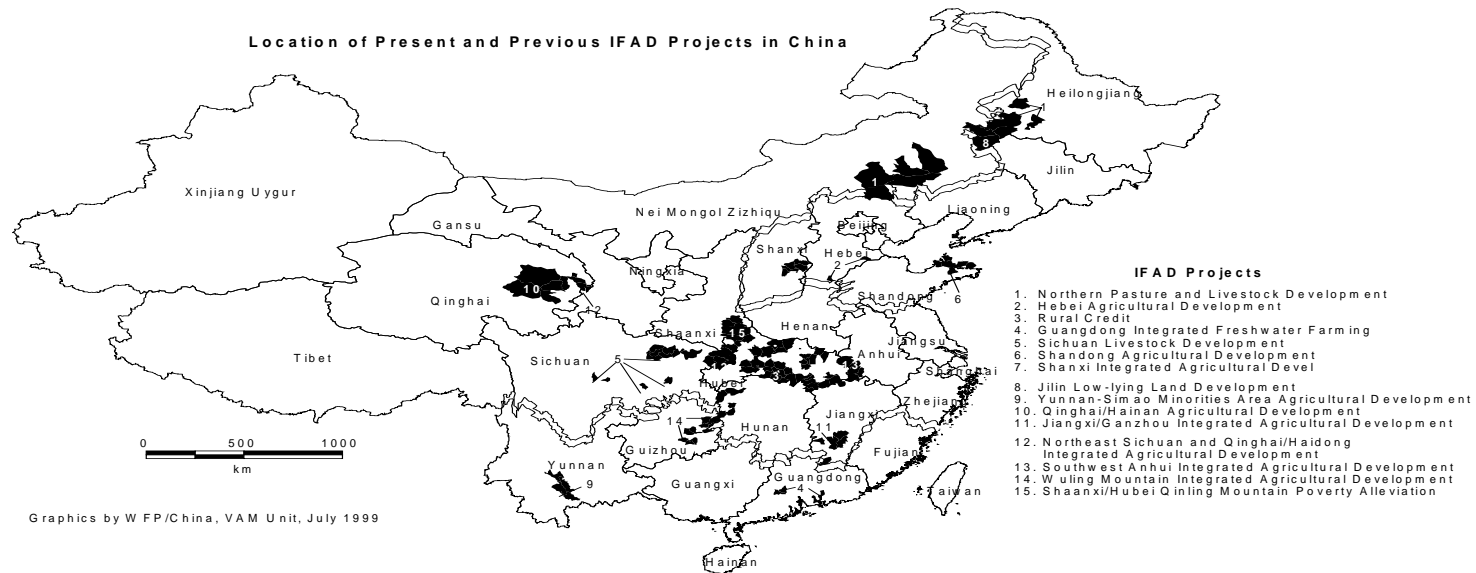
ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
BGP	Bureau de gestion des projets
CRR	Coopératives de crédit rurales
ERP	Évaluation rurale participative
PAM	Programme alimentaire mondial
PDV	Plan de développement villageois

**GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

## CARTE DE LA ZONE DU PROJET



**Source:** FIDA Rapport d'évaluation prospective.

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

### PROJET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LA ZONE DES MONTS QINLING

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTIONS À L'ORIGINE DU PROJET:</b>	FIDA et Programme alimentaire mondial (PAM)
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République populaire de Chine
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture et Ministère des finances
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	106,3 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	21,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 29,0 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEUR:</b>	Programme alimentaire mondial (PAM)
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	PAM: 10,4 millions de USD
<b>CONDITIONS DU COFINANCEMENT:</b>	Don
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	62,6 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	4,1 millions de USD
<b>INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA et PAM
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires ?** Le groupe cible se compose de 310 000 ménages vivant dans les 128 communes les plus pauvres des neuf cantons les plus pauvres du sud-est de la province de Shaanxi et du nord-ouest de celle de Hubei dans la chaîne des monts Qinling. La sélection des communes les plus défavorisées a été opérée par la méthode d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV). Au niveau des villages, les agriculteurs se sont eux-mêmes classés dans les quatre catégories suivantes: aisés, pauvres, très pauvres et extrêmement pauvres. Les bénéficiaires appartiennent aux trois dernières catégories, qui représentent environ 90% de la population villageoise. Les femmes, qui ont la charge de la plus grande partie de la production agricole et des tâches ménagères, sont majoritaires dans le groupe cible. Elles sont nombreuses à souffrir de troubles de santé et ont moins accès que les hommes à l'éducation et à la formation. Le revenu moyen par habitant, qui varie de 75 à 90 USD, provient de la culture d'une superficie moyenne de 650 à 800 m<sup>2</sup> et de quelques activités non agricoles.

**Pourquoi sont-ils pauvres ?** La plupart des villages se trouvent dans des zones reculées sans accès routier ni équipements de santé et d'éducation suffisants. Les terres arables sont rares et peu productives, tandis que les services de vulgarisation sont faibles. Les conditions de vie sont dures, l'eau potable manque et les activités rémunératrices sont rares en dehors de l'agriculture. Près de 80% de la superficie arable ne sont pas irrigués et à peu près 50% des terres sont en pente. Les précipitations sont aléatoires d'où des sécheresses et des inondations régulières. Faute à la fois d'argent et d'éducation, l'accès à des techniques améliorées est limité. Dans ces conditions, la plupart des ménages manquent de nourriture pendant deux à quatre mois par an et sont contraints de migrer pour trouver du travail en dehors de l'agriculture. L'émigration, principalement pour le travail saisonnier, fournit un revenu monétaire supplémentaire mais réduit la main-d'œuvre disponible pour le travail agricole. La plupart des ménages pratiquent un système de cultures intercalaires intensif pour parer aux risques inhérents à l'agriculture non irriguée. Sur les vastes superficies de terres en pente, un investissement considérable, en ressources et en travail familial, est nécessaire à la réussite de l'agroforesterie, de l'arboriculture ou des cultures de rente.

**Que peuvent-ils attendre du projet ?** Les techniques d'évaluation rurale participative (ERP) et des enquêtes approfondies sur le terrain ont permis de déterminer les besoins prioritaires des ménages cibles, qui sont les suivants: a) disponibilités alimentaires accrues et accès immédiat à l'eau potable dans les zones sujettes à la sécheresse; b) augmentations des revenus monétaires; et c) amélioration des services de santé et d'éducation. On a constaté une forte attente en matière de services améliorés de santé, d'éducation et de vulgarisation. La plupart des ménages désirent aussi recevoir une aide pour investir dans des activités productives qui leur permettront d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire.

**Comment vont-ils participer au projet ?** Un atelier d'ERP a été organisé pour former les responsables de la gestion des projets au niveau des communes à l'utilisation de cette méthode pour la préparation des plans de développement villageois (PDV), avec la participation du groupe cible. Un vaste programme d'alphabétisation fonctionnelle et de formation axé principalement sur les femmes permettra aux bénéficiaires de participer davantage à la formation technique et aux activités productives correspondantes. Le groupe cible fournira de la main-d'œuvre pour la réalisation des travaux de génie civil au niveau communautaire. Les agriculteurs pauvres procéderont à des démonstrations sur leur exploitation avec l'assistance des services de vulgarisation compétents et deviendront ainsi des agriculteurs techniciens. Les bénéficiaires seront représentés au sein de groupes d'exécution villageois, qui piloteront les PDV et mettront sur pied des groupes d'entretien et d'utilisateurs, en particulier dans les domaines de l'irrigation, de l'eau potable, des écoles primaires et des routes d'accès. Afin qu'ils puissent assurer le suivi de façon autonome, les bénéficiaires évalueront les services fournis par le projet et contribueront à l'établissement des rapports biennaux.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**  
**POUR**  
**LE PROJET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LA ZONE DES MONTS**  
**QINLING**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République populaire de Chine d'un montant de 21,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 29,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de réduction de la pauvreté dans la zone des monts Qinling. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA**  
**STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. La République populaire de Chine, qui couvre une superficie de 9,6 millions de km<sup>2</sup>, est le pays le plus peuplé du monde. À la fin de 1997, sa population était estimée à 1,24 milliard d'habitants et elle s'accroît de 14 à 17 millions de personnes par an. Malgré la crise récente qu'a connue la région, la Chine continue d'enregistrer l'un des taux de croissance les plus élevés du monde. En 1997, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté, selon les estimations, de 8,8% en termes réels. De son côté, la consommation privée par habitant aurait progressé de plus de 7% par an au cours de la période 1993-1997. L'industrie demeure le principal secteur de production, puisqu'il représente à peu près la moitié du PIB, fournit 80% des exportations et emploie plus de 100 millions de personnes. Les services représentent environ 30% du PIB et l'agriculture à peu près 20%. L'inflation est tombée de plus de 20% en rythme annuel, en 1994, à 2,8% en 1998, et 1999 pourrait bien être une année de déflation.

2. Au cours de la période 1993-1997, le PIB agricole se serait accru à un rythme annuel de 4,3%, taux sensiblement supérieur à celui de l'accroissement de la population. L'agriculture continue à jouer un rôle prédominant pour l'emploi et constitue une importante source de revenus pour quelque 190 millions de ménages ruraux. La production céréalière a atteint 505 millions de tonnes en 1996, ce qui constitue un record, mais elle est retombée, tant en 1997 qu'en 1998, à environ 494 millions de tonnes. Les cultures annuelles occupent une place dominante dans la production agricole (55%), suivies par l'élevage (30%) et la pêche (10%).

3. Le système financier rural a profondément évolué ces dernières années, dans le cadre général du processus de réforme financière. En 1995, l'octroi des prêts ruraux a été transféré de la Banque agricole de Chine à la Banque de développement agricole de Chine, qui est ainsi devenue le premier bailleur de fonds du pays pour la lutte contre la pauvreté. Les coopératives de crédit rural (CCR) sont à présent les principaux intermédiaires financiers en Chine rurale, avec leur réseau étendu qui dessert toutes les communes du pays. Elles font aussi appel à un réseau très dense d'agents de crédit

---

<sup>1</sup> Pour tous renseignements supplémentaires, voir l'appendice I.



indépendants installés dans les villages. Auparavant placées sous la tutelle de la Banque agricole de Chine, les CCR relèvent désormais directement de la Banque populaire de Chine, c'est-à-dire la banque centrale. Leur caractère coopératif sera renforcé.

## **B. Données d'expérience**

4. Depuis 1980, le FIDA a accordé 14 prêts à la Chine, pour un montant total d'environ 345 millions de USD; le bilan de ces projets est satisfaisant: les objectifs ont normalement été atteints avant la date prévue; les ménages pauvres ont effectivement eu accès aux investissements et au soutien du projet; et le décaissement des prêts s'est fait dans les délais prévus et parfois même en avance sur le calendrier. Une part importante des prêts du FIDA a servi à l'octroi de microcrédit aux agriculteurs pauvres.

5. **Les opérations conjointes FIDA/PAM**, qui ont démarré en 1996, ont apporté une certaine valeur ajoutée à la conception et à l'exécution des projets. Le PAM a bénéficié de la compétence du FIDA en matière d'analyse financière des propositions de projets. Le FIDA a été en mesure d'atteindre les ménages pauvres qui, en raison de la pénurie alimentaire, n'ont pas normalement accès au crédit. L'aide alimentaire fournie par le PAM les aide à devenir autosuffisants sur le plan alimentaire, si bien qu'ils peuvent consacrer l'intégralité des crédits qu'ils obtiennent à des activités rémunératrices et à l'accumulation d'actifs qui leur permettent de poursuivre leur développement. L'expérience montre que la synchronisation des cycles de projets, en particulier au stade de la conception, permet une meilleure efficacité.

6. En matière de gestion et d'organisation des projets, un certain nombre de constatations peuvent être mises en relief: a) les résultats de l'évaluation rurale participative (ERP) confirment que l'approche multisectorielle du développement utilisée pour réduire la pauvreté répond aux besoins des communautés et des ménages pauvres; b) les rapports d'activité indiquent que la coordination entre les différents organismes sectoriels est assurée efficacement avec l'assistance des bureaux de gestion des projets (BGP) et des groupes de pilotage des projets au niveau provincial, ainsi qu'à ceux des préfectures, des cantons et des communes; c) les PDV sont le principal instrument utilisé pour assurer la participation effective des groupes cibles à l'aide des méthodes ERP; d) la méthode d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) a permis d'adopter une approche plus analytique de la sécurité alimentaire pour la sélection des zones couvertes par le projet; e) les systèmes de suivi et d'évaluation recueillent de grandes quantités de données statistiques, ce qui alourdit l'analyse; les méthodes ACV seront introduites pour renforcer l'efficacité du suivi, de l'impact; f) la conception locale des ouvrages d'infrastructure est très satisfaisante, mais la construction elle-même doit faire l'objet d'une plus grande surveillance pour en assurer la bonne exécution.

7. Pour améliorer encore le ciblage, la participation des bénéficiaires et la prise en compte de l'égalité entre les sexes, il faudra prendre les mesures suivantes: a) les facilités de crédit devraient être assez souples pour répondre en permanence aux besoins des agriculteurs les plus pauvres, et des plafonds devraient être fixés en vue d'améliorer le ciblage; b) une alphabétisation fonctionnelle et une formation dispensant des compétences spécialisées sont nécessaires pour permettre la création d'activités rémunératrices adaptées aux intérêts et aux possibilités des femmes et assurer ainsi que les femmes pauvres soient des bénéficiaires prioritaires; c) l'assistance de la Fédération des femmes contribue à la réalisation des objectifs et il convient donc de renforcer la collaboration avec elle; d) l'organisation des bénéficiaires en groupes d'utilisateurs sous la conduite et avec le soutien des comités villageois fonctionne généralement bien et il faut continuer d'y faire appel. La plupart des ouvrages d'irrigation sont maintenant en service et les bénéficiaires entretiennent entièrement par leurs propres moyens les terrasses et autres ouvrages nécessaires à la culture sans irrigation; e) les projets devraient spécialement viser les femmes comme bénéficiaires principaux et fixer des objectifs spécifiques afin d'assurer que le microcrédit leur parvient; et f) puisque les femmes ont la responsabilité de la majeure partie des activités agricoles, en plus de leurs tâches ménagères et des



soins aux enfants, il est nécessaire de tenir compte de façon plus explicite de leurs besoins par un plus grand nombre d'activités autociblées, telles que celles qui ont trait à l'état de santé et au niveau d'éducation des femmes, en utilisant l'aide alimentaire à la formation et la sensibilisation.

### C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Chine

8. **Politique de la Chine en matière de lutte contre la pauvreté.** La Chine définit la pauvreté absolue en fonction des quatre critères suivants: a) un niveau de revenu annuel par habitant de moins de 53 USD, exprimé en valeur de 1990; b) un déficit alimentaire pendant au moins trois mois par an; c) l'absence d'eau potable à moins de 2 km de distance ou de 100 m de profondeur de l'habitation; d) le manque d'eau d'irrigation pendant au moins six mois par an. La croissance économique globale et le ferme engagement du gouvernement en faveur de l'amélioration du niveau des services sociaux tels que l'éducation, la santé et l'alimentation a permis de ramener le nombre des ruraux en situation de pauvreté absolue d'environ 260 millions en 1978 à environ 100 millions en 1985. Le gouvernement estimait en 1998 que 50 millions de personnes vivaient encore au-dessous du seuil de pauvreté absolue. Au fil du temps, la pauvreté absolue s'est concentrée de plus en plus dans les zones pauvres et à forte densité de population de la région montagneuse et du plateau de loess du centre, du nord-ouest et du sud-sud-ouest. Le gouvernement central affecte actuellement 1,3 milliard de USD par an à la lutte contre la pauvreté, et augmente ces crédits depuis 1997 de 180 millions de USD par an. Ces fonds seront utilisés pour construire des routes, améliorer les terres agricoles et approvisionner en eau les zones pauvres, et pour soutenir des projets dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et des industries agro-alimentaires. En dépit de l'ampleur des réformes et des réalisations, quelque 300 millions de personnes vivent encore avec 1 USD par jour et beaucoup d'autres risquent de basculer dans la pauvreté. Il est évident, dans ces conditions, que toute stratégie visant à éliminer la pauvreté doit avoir un caractère durable. Il faudra, en outre, que les efforts soient continus et qu'ils se poursuivent bien au-delà de l'an 2000.

9. **Les activités de réduction de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** La Banque mondiale appuie un vaste programme de développement économique ayant pour finalité d'éliminer la pauvreté. À cet effet, elle a alloué 28% de tous ses prêts au secteur agricole, notamment pour le développement agricole et rural, la lutte contre la pauvreté, la commercialisation des produits agricoles et les investissements dans les industries agro-alimentaires. La Banque asiatique de développement (BAsD) concentre ses opérations sur le renforcement de l'efficacité économique, la promotion de la croissance afin de diminuer la pauvreté dans les provinces pauvres de l'intérieur et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuie des projets pilotes destinés à élaborer un modèle durable et reproductible de réduction de la pauvreté et apporte actuellement son soutien à la préparation pour l'an 2000 d'un nouveau programme de réduction de la pauvreté.

10. **La stratégie du FIDA en Chine.** Le document de février 1999 sur les opportunités stratégiques dans le pays est axé sur les trois processus suivants: recours à l'ACV pour cibler les communes les plus pauvres; mettre à profit les PDV pour faire participer les bénéficiaires à tous les niveaux de la planification et de l'exécution; faire appel aux CCR pour créer des institutions de microcrédit durables, sensibles aux besoins des pauvres et soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes. La stratégie de base comprend les éléments suivants: a) renforcement de l'infrastructure nécessaire à la production agricole afin d'accroître la productivité et contribuer ainsi à améliorer la sécurité alimentaire, à créer des activités rémunératrices dans l'élevage et les cultures de rente et promouvoir les activités rémunératrices en dehors de l'agriculture; b) fournir un appui technique et une formation afin de renforcer la capacité de production et d'améliorer la solvabilité des bénéficiaires; c) élargir l'accès au crédit pour les activités productives viables; et d) améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation afin de réduire l'indisponibilité de la main-d'œuvre et de renforcer la capacité d'apprentissage.



11. **Justification du projet.** La rareté des ressources naturelles, le faible niveau de la production de céréales et autres denrées alimentaires, le manque de possibilités d'élevage et le petit nombre d'arbres présentant un intérêt économique figurent parmi les causes principales du niveau élevé de la pauvreté. L'isolement de nombreux villages de la zone du projet, qui a pour corollaire un manque de services publics, spécialement dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que l'infrastructure rudimentaire viennent encore aggraver cette situation. Les femmes sont les principales victimes de ces carences. Pour surmonter celles-ci, le projet prévoit les activités multisectorielles suivantes: a) investir directement dans l'infrastructure de la production rurale, telle que les ouvrages d'irrigation et les terrasses, afin de jeter les bases d'une production économique, ainsi que dans les équipements socio-économiques tels que les routes, l'eau potable, l'électricité et la santé, afin d'améliorer la capacité de production et les conditions de vie; b) faciliter l'accès aux services financiers et spécialement au crédit, de façon à permettre aux agriculteurs de se procurer les biens de production nécessaires à leur activité; et c) renforcer le développement humain par l'intermédiaire des organisations de base afin d'aider les agriculteurs, et spécialement les femmes, à se lancer dans l'économie de marché et à utiliser plus efficacement le crédit.

## DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

### A. Zone du projet et groupe cible

12. La zone du projet se situe dans la partie sud-est de la province de Shaanxi et dans la partie nord-ouest de la province de Hubei, qui occupent une partie de la chaîne des monts Qinling, formant la partie septentrionale du bassin versant du Yangtze. La population totale des 128 communes sélectionnées, qui se répartissent en 1 952 circonscriptions administratives, est d'environ 1,6 million d'habitants. Il s'agit d'une population homogène, qui ne comprend pratiquement aucune minorité ethnique. Le climat se caractérise par quatre saisons bien distinctes. La température moyenne varie de 11 à 16°C; la période hors gel va de 195 à 254 jours par an. Les précipitations sont comprises entre 709 mm à Shanyang et 837 mm à Shangman. Elles sont inégalement réparties, 40 à 60% des pluies tombant entre juillet et septembre. Les inondations et les sécheresses sont fréquentes. Le profil du sol est peu profond. Le climat convient à une vaste gamme de cultures annuelles et arboricoles d'intérêt économique. Les terres arables ne représentent que 9% de la superficie totale et la superficie des terres agricoles par habitant ne dépasse pas 650 à 800 m<sup>2</sup>. Environ 10% des terres arables sont irriguées; le reste est cultivé en sec, principalement sur des champs en pente. La majorité des terres arables fournissent des rendements faibles à moyens. Le blé d'hiver et le maïs d'été fournissent la base de l'alimentation familiale et sont cultivés en mélange avec de petites parcelles de cultures de rente, notamment le colza, les légumes, le soja, la pomme de terre, les herbes aromatiques et le tabac.

13. Le revenu annuel moyen par habitant était en 1998 d'environ 75 USD dans la région de Hubei et d'environ 90 USD dans celle de Shaanxi, contre 163 USD au niveau de l'ensemble de la Chine rurale. Les disponibilités céréalières annuelles par habitant n'atteignent que 209 et 266 kg à Shaanxi et Hubei, respectivement, alors que la moyenne nationale est de 400 kg. La plupart des ménages sont très pauvres et vivent dans des conditions extrêmement dures avec des disponibilités alimentaires restreintes. Au cours de la mission sur le terrain, les agriculteurs se sont classés eux-mêmes en quatre catégories: aisés, pauvres, très pauvres et extrêmement pauvres. Le groupe cible comprend environ 310 000 ménages appartenant aux trois derniers groupes socio-économiques et physiquement aptes à participer. Les ménages des villages les plus reculés, qui sont encore plus pauvres que ceux qui habitent à proximité des routes, seront considérés comme prioritaires. Les plus pauvres parmi les pauvres, ayant habituellement à charge des membres de leur famille malades ou invalides, ont de la difficulté à participer aux activités de production, mais ils recevront une aide alimentaire à la formation, un soutien pour les enfants d'âge scolaire, principalement les filles qui ont abandonné l'école, et se verront accorder un accès privilégié à des activités rémunératrices au niveau des ménages.



## B. Objectifs du projet

14. Le projet a pour but général d'assurer la sécurité alimentaire des groupes ruraux vulnérables vivant dans un milieu aux ressources naturelles dégradées et de leur procurer des revenus. Son objectif plus précis est de réaliser une augmentation durable de la capacité de production, dans l'agriculture et en dehors, et d'élargir l'accès aux ressources économiques et sociales, y compris l'éducation, la santé, l'assainissement et les réseaux sociaux. Des conditions de vie plus stables atténueront les effets dévastateurs qu'ont les catastrophes naturelles récurrentes sur la population bénéficiaire.

15. Les résultats spécifiques des activités du projet seront les suivantes: a) établir et mettre en oeuvre des PDV participatifs favorisant l'égalité entre les sexes; b) fournir des services de vulgarisation efficaces, en faisant appel aux agriculteurs comme démonstrateurs; c) mettre en oeuvre des programmes d'aménagement des terres, notamment des terres en pente; d) faire en sorte que les services financiers offerts par les CCR privilégient les pauvres et favorisent l'égalité entre hommes et femmes, que le groupe cible en ait l'initiative et enfin que les prêts aux femmes et aux hommes pauvres soient substantiellement augmentés pour leur permettre d'entreprendre diverses activités; e) mettre en oeuvre des programmes de soutien en faveur des femmes; f) lancer un programme suivi d'amélioration de l'infrastructure; et g) accroître la sécurité alimentaire des ménages par l'augmentation de la productivité des terres grâce au développement de l'irrigation et au nivellement du sol, à l'aménagement de terrasses et au drainage, par la promotion de techniques améliorées permettant un accroissement soutenu de la production et de la productivité, et enfin par un plus large accès au crédit, à la formation, à la vulgarisation ainsi qu'aux démonstrations.

## C. Composantes

16. Les diverses composantes du projet sont destinées à permettre un accroissement des productions, notamment celles des produits alimentaires de base et des fruits à forte valeur marchande, ainsi qu'une amélioration sensible de l'accès aux services sociaux. Le crédit est considéré comme étant le principal instrument à utiliser pour stimuler la production et les revenus dans l'agriculture et en dehors. Pour maximiser les effets potentiels du crédit, il est nécessaire d'accroître la productivité intrinsèque des terres agricoles par une amélioration de l'irrigation et de la culture en sec et par le renforcement des mécanismes clés de soutien, à savoir la fourniture des intrants et des services de vulgarisation nécessaires à l'agriculture, à l'élevage et à l'arboriculture. Par ailleurs, l'amélioration d'équipements spécifiques, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des communications routières, facilitera la pleine participation des communautés isolées au développement économique et social. Pour élargir l'accès aux services sociaux, spécialement ceux qui s'adressent aux femmes, il est indispensable d'améliorer les équipements et la capacité opérationnelle des services de santé et d'éducation. Il est important également que la population cible soit plus réceptive au progrès. Le projet comportera par conséquent un important programme de formation et de sensibilisation, qui sera axé en priorité sur les besoins des femmes adultes.

17. **Le développement agricole** permettra d'accroître la productivité de 8 900 ha, grâce aux travaux d'irrigation et d'amélioration des terres arides, principalement la création de terrasses. La fertilité des sols sera améliorée par l'utilisation d'engrais organiques provenant du développement de la production de résidus agricoles et de l'élevage. La création de terrasses sur des pentes pouvant atteindre 25 degrés se traduira par une réduction de l'érosion superficielle dans les régions concernées. La plantation sur 10 800 ha de zones fortement en pente et/ou peu fertiles d'espèces arbustives présentant un intérêt économique améliorera sensiblement l'environnement et s'accompagnera d'importantes possibilités de revenu. Ces techniques agricoles régénératives, de même que les activités arboricoles présentant un intérêt à la fois du point de vue écologique et du point de vue économique, et les plantations de bois de chauffage, permettront d'accroître la production de produits forestiers autres que le bois d'oeuvre et contribueront à la mise en place d'un système durable de gestion des ressources naturelles. Les groupes d'exécution villageois organiseront



les bénéficiaires en groupes chargés de la gestion de l'eau afin d'assurer le bon déroulement des activités et l'entretien de toutes les installations. La formation technique, de même que d'importants programmes de démonstration dans les fermes concernent en priorité les agriculteurs pauvres et viendront se substituer aux garanties physiques pour l'obtention de crédits. L'amélioration des installations et la formation intensive du personnel de vulgarisation faciliteront l'adoption de meilleurs plans de culture par les agriculteurs pauvres. Les centres de vulgarisation des techniques agricoles et d'élevage seront fusionnés pour encourager la fourniture intégrée de conseils et de messages.

18. **Les services financiers** seront destinés en priorité aux pauvres et aux femmes, et constitueront le principal instrument pour aider les groupes cibles à se doter des moyens nécessaires à un développement durable. L'objectif est de restructurer les CCR et d'en faire des banques coopératives rurales viables avec pour membres et, à terme, propriétaires, les agriculteurs, ainsi que de mobiliser l'épargne pour assurer aux CCR une capacité financière accrue. Le projet accordera une attention particulière à leur transformation en organismes de microcrédits destinés en priorité aux femmes et aux pauvres. Étant donné que les activités de production reposeront essentiellement sur le crédit, celui-ci absorbera environ 64% du prêt consenti par le FIDA. Un meilleur accès au crédit bénéficiera directement aux agriculteurs pauvres, en particulier aux femmes, et les crédits seront principalement utilisés pour la production céréalière, les cultures de rente annuelles et pérennes, l'arboriculture d'espèces présentant un intérêt économique, la transformation alimentaire et les activités rémunératrices extra-agricoles. Une campagne de sensibilisation à l'épargne et au crédit sera organisée au niveau des villages avant le début du programme afin de montrer aux groupes cibles l'intérêt d'être membres de ces banques coopératives et d'en devenir un jour propriétaires. Une formation en matière de gestion, de procédures financières, d'informatique, d'inspection des comptes de prêt et de formation des agents de village sera assurée. Dans chaque arrondissement, le programme fournira une moto et un ordinateur de bureau et, si nécessaire, installera une liaison téléphonique.

19. **Développement social.** Un faible niveau éducatif et une mauvaise santé contribuent à la pauvreté, ce qui justifie les mesures prises pour améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux. Les activités mettront l'accent sur la formation, notamment l'alphabétisation, en particulier des femmes, et sur les activités de sensibilisation aux questions sanitaires et nutritionnelles. La réduction du taux d'abandon scolaire dans le primaire, notamment des filles, sera également une activité très importante. La fourniture d'un appui aux travailleurs sanitaires de village et la remise en état des écoles primaires dans les villages afin d'améliorer les possibilités d'alphabétisation et de formation contribueront aux activités décrites précédemment. Un programme important de formation sera par ailleurs consacré à la préparation à l'obtention de prêts pour des activités génératrices de revenu. Cette formation sera organisée par la Fédération des femmes, en complément des activités de vulgarisation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture d'espèces arbustives présentant un intérêt économique, qui seront développées. Dans chaque village, deux femmes seront formées en premier et joueront le rôle de relais et de démonstrateurs pour dix autres femmes. Les activités d'assainissement concerneront principalement l'introduction et la popularisation de latrines améliorées et de cuisinières moins consommatrices d'énergie. L'utilisation de cuisinières au biogaz fera l'objet d'une activité pilote.

20. **Infrastructure rurale.** Un accès plus large à une eau potable de meilleure qualité, des routes de desserte plus faciles d'accès et le développement de l'électrification allégeront la charge de travail des femmes et faciliteront le développement d'activités génératrices de revenu en dehors de la ferme. L'accès à l'eau potable sera principalement réalisé par la construction de 15 000 réservoirs domestiques d'environ 25 m<sup>3</sup> chacun. Les villages les plus isolés seront reliés aux centres ruraux



commerciaux par la construction d'environ 270 km de routes de desserte. De plus, la mise en place d'environ 1 450 km de lignes électriques permettra d'étendre la zone couverte par les installations d'enseignement et facilitera la création de petites entreprises dans les villages isolés.

21. **La gestion du projet** sera assurée par des groupes de pilotage et des bureaux de gestion des projets (BGP) - comme cela s'est déjà fait avec succès dans le cadre de précédents projets du FIDA/PAM - qui feront appel aux organismes techniques et sociaux et aux bureaux aux niveaux de la province, de la préfecture, du canton et de l'arrondissement et en coordonneront les activités. L'appui fourni consistera en l'organisation d'ateliers provinciaux pour le lancement du projet, une formation à l'informatique et à la comptabilité, la fourniture de moyens de transport et de matériel de bureau ainsi que la prise en charge des frais de fonctionnement associés. Des voyages d'étude et des ateliers interprojets seront organisés afin de permettre aux BGP de partager leurs expériences. La formation aux activités productives et la sensibilisation aux questions de sécurité alimentaire constitueront l'une des principales activités de toutes les composantes du projet. Les formateurs, les populations des villages - hommes et femmes - ainsi que les administrateurs des BGP et des CCR recevront une formation, qui sera organisée dans le cadre des activités auxquelles elle se rapporte ce qui démontrera clairement qu'elle doit avoir un objectif bien précis et ne pas être une fin en soi. Le projet fournira un appui à la Fédération des femmes, qui est le principal organisme chargé d'aider ces dernières, afin qu'elle puisse participer à la mise en œuvre du programme de développement social. Chaque BGP comptera parmi son personnel un représentant de la fédération. Un petit centre de formation, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, sera créé dans chaque canton afin de permettre à la fédération d'entreprendre et d'exécuter les programmes de formation.

#### **D. Coûts et financement**

22. Le coût total du projet sur les six années de la période d'exécution, provisions pour imprévus, taxes et droits inclus, est estimé à 105,1 millions de USD. Les coûts en devises représentent environ 6% du total et les taxes et les droits moins de 8%. Les coûts ont été calculés en CNY sur la base des prix en mai 1999. Aucune provision pour aléas d'exécution ou pour hausse des prix n'a été prévue pour les activités appuyées par le PAM ou par le fonds autorenouvelable. Toutefois, une provision de 5% pour aléas d'exécution a été incorporée pour tous les contrats matériels relatifs aux travaux d'équipement, et des provisions pour hausse des prix ont été prévues pour tous les coûts en espèces, à l'exception de ceux financés par le fonds autorenouvelable. Un taux de change à parité de pouvoir d'achat constant a été calculé pour tenir compte de la différence entre taux d'inflation international et intérieur. Les coûts des projets sont récapitulés par composante au tableau 1.

23. Le PAM fournira 80 000 t de blé, ce qui équivaut à 10,4 millions de USD ou 9,8% du coût total du projet qui est évalué à 106,3 millions de USD, provisions pour imprévus comprises. Il est proposé de fixer l'apport du FIDA à 29,0 millions de USD, soit 27,3% du montant total. Le gouvernement fournira 62,8 millions de USD, équivalant à 59,1%, y compris les droits et les taxes, et l'apport des bénéficiaires, qui sera principalement en nature, représentera 4,1 millions de USD, équivalant à environ 4% du coût total du projet. Les détails du plan de financement sont indiqués au tableau 2. Pour assurer efficacement le démarrage du projet, un financement rétroactif ne dépassant pas 300 000 USD sera accordé pour couvrir les dépenses encourues après le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Ces dépenses porteront sur la formation du personnel et l'équipement destiné aux BGP et aux bureaux techniques chargés des services agricoles.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>

(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Développement agricole	32 362	2 746	35 108	8	34
Services financiers	22 006	142	22 148	1	22
Développement social	12 970	1 386	14 355	10	14
Infrastructure rurale	17 090	1 507	18 597	8	18
Gestion du projet	11 253	666	11 919	6	12
<b>Total des coûts de base</b>	<b>95 680</b>	<b>6 446</b>	<b>102 126</b>	<b>6</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	2 314	194	2 507	8	2
Provision pour aléas financiers	1 581	126	1 708	7	2
<b>Total des coûts du projet</b>	<b>99 575</b>	<b>6 766</b>	<b>106 341</b>	<b>6</b>	<b>104</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>

(en millions de USD)

Composante	FIDA		PAM		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
<b>Développement agricole</b>													
Irrigation	1,48	7,5	2,50	12,6	15,82	79,9	-	-	19,80	18,6	1,65	16,31	1,84
Mise en valeur des terres arides	-	-	3,18	38,9	5,00	61,1	-	-	8,17	7,7	0,36	7,46	0,36
Cultures de plein champ	1,31	40,0	0,12	3,6	1,86	56,5	-	-	3,28	3,1	0,47	2,18	0,63
Aide à l'élevage	0,29	16,1	0,24	13,3	1,30	70,7	-	-	1,83	1,7	0,17	1,44	0,20
Cultures arbustives	0,98	25,1	0,69	17,8	2,22	57,1	-	-	3,89	3,7	0,25	2,79	0,85
<b>Total partiel</b>	<b>4,05</b>	<b>11,0</b>	<b>6,72</b>	<b>18,2</b>	<b>26,19</b>	<b>70,8</b>	-	-	<b>36,96</b>	<b>34,8</b>	<b>2,90</b>	<b>30,18</b>	<b>3,88</b>
<b>Services financiers</b>	<b>18,42</b>	<b>82,6</b>	-	-	<b>0,37</b>	<b>1,7</b>	<b>3,51</b>	<b>15,7</b>	<b>22,30</b>	<b>21,0</b>	<b>0,14</b>	<b>21,95</b>	<b>0,21</b>
<b>Développement social</b>	<b>3,90</b>	<b>26,2</b>	<b>1,69</b>	<b>11,3</b>	<b>8,67</b>	<b>58,3</b>	<b>0,63</b>	<b>4,2</b>	<b>14,89</b>	<b>14,0</b>	<b>1,44</b>	<b>11,71</b>	<b>1,74</b>
<b>Infrastructure rurale</b>													
Adduction d'eau pour les foyers	-	-	0,79	9,4	7,59	90,6	-	-	8,37	7,9	0,66	7,06	0,66
Routes de desserte	-	-	1,21	23,1	4,02	76,9	-	-	5,22	4,9	0,34	4,54	0,34
Électrification	-	-	-	-	6,19	100,0	-	-	6,19	5,9	0,62	4,95	0,62
<b>Total partiel</b>	-	-	<b>2,00</b>	<b>10,1</b>	<b>17,79</b>	<b>90,0</b>	-	-	<b>19,78</b>	<b>18,6</b>	<b>1,61</b>	<b>16,55</b>	<b>1,61</b>
<b>Gestion du projet</b>	<b>2,62</b>	<b>21,1</b>	-	-	<b>9,80</b>	<b>78,9</b>	-	-	<b>12,41</b>	<b>11,7</b>	<b>0,67</b>	<b>10,78</b>	<b>0,96</b>
<b>Total des décaissements</b>	<b>28,99</b>	<b>27,3</b>	<b>10,40</b>	<b>9,8</b>	<b>62,82</b>	<b>59,1</b>	<b>4,13</b>	<b>3,9</b>	<b>106,34</b>	<b>100</b>	<b>6,77</b>	<b>91,18</b>	<b>8,40</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

24. **Passation des marchés.** Les principaux articles à acheter dans le cadre du projet sont des véhicules et de l'équipement pour lesquels seront appliquées des procédures d'appel à la concurrence locale acceptables par le FIDA. Les travaux de génie civil, pour la construction du périmètre d'irrigation, des routes et du réseau d'adduction d'eau seront réalisés par les organismes publics compétents qui, si nécessaire, feront appel à des entreprises privées dans le cadre d'appels d'offres. Les marchés d'un coût estimatif inférieur à 20 000 USD pourront être passés sur la base de consultation des fournisseurs locaux.

25. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur une période de 6 ans. Les retraits pour des dépenses d'un montant inférieur à l'équivalent de 20 000 USD seront effectués sur présentation d'états de dépense certifiés. Les prêts des CCR aux agriculteurs seront préfinancés, c'est-à-dire que les CCR recevront une somme initiale équivalant au montant dont elles auront besoin pour la première année tel qu'il ressort du plan de travail et du budget convenus par chaque BGP cantonal en accord avec les unions cantonales des coopératives de crédit rural. Des récapitulatifs mensuels des montants décaissés et recouverts, avec l'indication du sexe du bénéficiaire, seront conservés pour examen par les missions de supervision. Un compte spécial sera ouvert dans chacune des deux provinces à des conditions acceptables par le FIDA.

26. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les BGP tiendront les comptes consolidés du projet avec le concours du service financier et de crédit constitué de personnel détaché du Bureau des finances (Ministère des finances), dont les procédures d'établissement de rapports financiers et les pratiques comptables sont acceptables par le FIDA. Les services comptables disposeront d'un personnel suffisant et seront parfaitement en mesure de tenir les comptes du projet. L'Agence nationale de vérification des comptes, organisme totalement indépendant qui relève du Conseil national, sera chargée de vérifier tous les comptes relatifs au projet. Les BGP à l'échelon du canton, de la préfecture et de la province conserveront les justificatifs de tous les achats effectués. L'Agence nationale de vérification des comptes vérifiera tous les retraits effectués sur le compte du projet sur la base de justificatifs de dépense afin de déterminer si ces dépenses pouvaient effectivement être financées avec le prêt du FIDA. Elle examinera également la gestion des opérations de crédit et formulera ses observations au sujet des décaissements, des recouvrements et des provisions pour impayés. Le gouvernement communiquera au FIDA et à l'institution coopérante des copies certifiées des rapports de vérification des comptes au plus tard six mois après la fin de chaque exercice fiscal. Par ailleurs, le PAM exige la vérification des dépenses liées au projet et de l'utilisation qui est faite de l'aide alimentaire ainsi que la confirmation des journées de travail et des rations distribuées. Les deux types de vérification devraient être effectués simultanément.

### **F. Organisation et gestion**

27. **Participation des bénéficiaires.** Dans chaque village, un groupe chargé de la réalisation du projet sera constitué avec la participation du responsable du village, du comptable de village, d'un représentant de la Fédération des femmes, de spécialistes de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de trois bénéficiaires élus, dont deux femmes. Ce groupe élaborera le plan de développement avec la participation de l'ensemble des habitants du village et, pour cela: a) rassemblera les habitants du village pour examiner les différentes possibilités d'investissement; b) élaborera les plans d'aménagement pour le village; c) diffusera auprès de chaque ménage des informations sur les activités entreprises dans le cadre du projet; d) organisera les équipes qui participeront aux activités de travail contre de la nourriture; e) fournira des conseils sur la façon de préparer des demandes de crédit ; f) participera aux décaissements, à la supervision et la collecte des prêts; et g) s'assurera que les activités sont bien ciblées et que les bénéficiaires en suivent le bon déroulement. Une participation





existera déjà par l'intermédiaire du comité du village et l'élection du chef de village. La présence du comité du village et de bénéficiaires dans le groupe chargé de la réalisation du projet confortera cette participation.

**28. Prise en compte des spécificités de chaque sexe.** Les femmes constituent une composante importante du groupe cible étant donné qu'elles participent davantage que les hommes non seulement à l'agriculture et à l'élevage mais également à la tenue du ménage ainsi qu'aux soins aux enfants et aux membres âgés de la famille. Toutefois, en raison de leur position sociale inférieure à celle des hommes et de moindres possibilités d'accès à l'enseignement et à la formation, elles se trouvent désavantagées par rapport aux hommes tant sur le plan social que sur le plan économique. Par conséquent, elles constituent une cible particulière de l'appui fourni par le FIDA comme par le PAM. Le PAM mettra l'accent sur l'alphabétisation des femmes rurales pauvres et des enfants, la formation aux activités productives et l'enseignement sanitaire en général, tandis que l'appui du FIDA concernera le financement d'activités productives telles que l'agriculture, les activités rémunératrices et l'élevage après une formation extensive. Toutes les femmes appartenant à des familles pauvres, soit au total environ 270 000, figurent dans le groupe cible. L'amélioration de l'infrastructure en particulier du réseau d'adduction d'eau potable et des routes de desserte, le développement des plantations d'espèces pour la production de bois de chauffage et l'accroissement des rendements permis par la plus grande fertilité des sols seront autant de facteurs qui contribueront à réduire la charge de travail des femmes et à accroître leur productivité. D'autre part, l'amélioration sanitaire générale permettra à d'autres membres de la famille de travailler davantage et réduira le temps passé à s'occuper des malades. Afin que le programme bénéficie effectivement aux femmes, une assistance technique et financière sera apportée à la Fédération des femmes pour renforcer sa capacité d'intervention et lui permettre d'avoir un rôle plus important dans le processus de prise de décisions.

**29. Ciblage du financement rural.** Les prêts s'adresseront aux pauvres, en particulier aux femmes, qui exercent une activité économique mais qui, actuellement, n'ont, au mieux, qu'un accès limité aux mécanismes traditionnels de crédit. Des programmes d'alphabétisation et d'acquisition de compétences seront organisés pour faciliter la préparation des demandes. Le projet offrira des crédits à court, moyen et long terme, jusqu'à une échéance de cinq ans, à des individus ou à des petits groupes. Aucune garantie ne sera nécessaire pour les prêts d'un montant égal ou inférieur à 2 000 CNY. Pour les prêts d'un montant plus important, l'emprunteur devra apporter 10% du financement total nécessaire à son projet. La formation des agriculteurs et les activités de vulgarisation, d'alphabétisation et d'acquisition de compétences particulières seront prioritairement destinées aux ménages les plus pauvres et aux femmes, et le certificat de fin de formation pourra être utilisé comme garantie pour l'obtention d'un crédit. Par ailleurs, la forte solidarité qui existe naturellement au sein des villages permettra au comité de village de jouer le rôle de garant. Les prêts devront être utilisés pour des activités de production et/ou génératrices de revenu et pourront servir soit pour l'investissement initial soit pour le fonds de roulement. L'importance du prêt dépendra des besoins de financement du projet d'activités rémunératrices et ne pourra dépasser 2 000 CNY (prêts à court terme) ou 4 000 CNY (prêt à moyen - long terme). Les prêts contractés pour des périodes de six et de douze mois seront remboursés, principal et intérêts, en une seule fois au cours du dernier mois. Pour les prêts d'une durée égale ou supérieure à deux ans, les remboursements interviendront à la fin de chaque année. On demandera aux coopératives de crédit rural d'envisager l'adoption de calendriers de remboursement plus souples (c'est-à-dire des remboursements plus fréquents) adaptés aux possibilités des agriculteurs. Les taux d'intérêt appliqués seront ceux prélevés par les coopératives de crédit rural dans les zones du projet.

**30. Gestion du projet.** Au niveau national, la responsabilité du projet incombera d'une manière générale au Ministère de l'agriculture et au Ministère des finances. Un comité directeur du projet sera créé afin d'assurer la coordination des BGP provinciaux. Au niveau provincial, le principal responsable de l'exécution du projet et de la coordination des activités des organismes techniques participants sera le Département de l'agriculture. Les services provinciaux des finances seront, quant à



eux, chargés de la gestion et de la supervision des fonds liés au projet et de veiller au bon remboursement du prêt accordé par le FIDA. L'accord de gestion du projet précisera aussi bien les procédures d'exécution que le rôle et les responsabilités de chaque organisme d'exécution, y compris les coopératives de crédit rural qui serviront d'intermédiaires financiers. Les BGP à tous les niveaux existent déjà, disposent de leur personnel et font fonction d'agent d'exécution des groupes de pilotage, qui pour leur part assurent l'orientation générale des activités et veillent à l'établissement d'une étroite coordination entre les différents organismes d'exécution. Ce sont les BGP au niveau des cantons qui seront principalement responsables de l'exécution au jour le jour du projet. Les BGP provinciaux seront, quant à eux, chargés de la responsabilité générale de l'exécution du projet ainsi que de la coordination des activités dans les cantons, avec l'aide des BGP de préfecture. Le personnel des BGP vient de services existants et sont installés dans des locaux également existants. Leur nombre devrait être limité au minimum nécessaire pour exécuter efficacement les principales tâches à savoir: a) faciliter l'action des organismes d'exécution techniques en leur fournissant le financement nécessaire aux activités de formation et à l'achat des matériels ainsi que pour couvrir les frais de fonctionnement; et b) suivre l'exécution des activités. Tout sera fait pour accroître le nombre de femmes.

31. **Suivi.** Les BGP provinciaux établiront des rapports d'activité annuels et semestriels qui comporteront notamment des sections consacrées au suivi réalisé par les bénéficiaires eux-mêmes, à l'utilisation des journées de travail et de formation, à l'évaluation de la qualité de l'infrastructure et à la participation des femmes. On encouragera le travail par équipe, en s'appuyant sur la présence du PAM en Chine et les contacts entre le FIDA et le BSP/ONU, complété par des ateliers annuels interprojets à l'intention des BGP et par des examens réalisés par les bénéficiaires. Les principaux indicateurs utilisés seront: a) la production de cultures vivrières et de rapport ainsi que le développement de l'élevage; b) le revenu des ménages ou des indicateurs indirects liés au développement de l'autosuffisance alimentaire; c) les activités génératrices de revenu entreprises par les femmes; d) l'accès aux soins de santé et à l'éducation; et e) l'amélioration des conditions de vie. Le groupe ACV a recueilli et analysé un volume important de statistiques publiques et constitué une base de données qui pourrait faciliter le suivi et l'évaluation. La méthodologie qui sera utilisée à cet effet est en cours de mise au point et les critères employés sont examinés pour en déterminer l'impact.

32. **L'évaluation** sera réalisée conjointement par le FIDA et le PAM. Une première étude effectuée au début du projet avec le groupe ACV, permettra d'obtenir des valeurs de référence pour un petit nombre d'indicateurs socio-économiques tenant compte des spécificités de chaque sexe, ainsi que d'obtenir des valeurs de référence en vue d'évaluer l'impact global du projet, aussi bien en cours d'exécution qu'ultérieurement. Un bilan à mi-parcours sera réalisé au terme de la troisième année par le FIDA, le PAM et l'institution coopérante, principalement dans le but d'évaluer les progrès réalisés, y compris la qualité des travaux d'infrastructure, de déterminer dans quelle mesure les mécanismes d'exécution répondent aux besoins, d'évaluer le groupe cible a été bien choisi, ainsi que de déterminer le volume des crédits octroyés par les CCR et le pourcentage des ménages pauvres et de femmes qui en sont les bénéficiaires. Le bilan permettra par ailleurs d'évaluer l'efficacité des activités engagées dans le domaine de l'action sociale et l'amélioration des conditions de vie du groupe cible. À l'issue du projet, d'une part le FIDA, le PAM et le BSP/ONU réaliseront une étude d'achèvement et, d'autre part, l'étude de référence sera répétée avec les mêmes paramètres pour les mêmes ménages des mêmes villages. Afin d'en assurer l'objectivité, les enquêtes seront effectuées par du personnel autre que le personnel de projet et des consultants venant de l'Académie provinciale des sciences agricoles et du Bureau provincial de statistiques.

## G. Justification économique

33. **Production et commercialisation.** L'augmentation totale de la production de céréales devrait être de l'ordre de 65 000 t la septième année soit, si l'on tient également compte de la production de pommes de terre, l'équivalent de 81 000 t de céréales, c'est-à-dire en moyenne 35 kg de céréales ou



45 kg de l'équivalent de céréales par personne. En d'autres termes, la population de la zone du projet passera du stade de subsistance à un stade proche de l'autosuffisance. Les produits de base concernés ne donnent lieu qu'à des échanges relativement peu importants, les principales transactions étant généralement la distribution de produits alimentaires d'urgence. Toutes les exploitations, même les plus petites, produisent généralement quelques légumes, principalement destinés à la consommation locale. L'élevage est lui aussi destiné principalement à la consommation locale. L'augmentation de la production, quelle que soit son importance, ne devrait pas avoir d'impact sur les prix du marché parce que: a) la zone du projet devrait rester déficitaire du point de vue alimentaire, même si la population sera mieux à même de faire face à cette situation en raison du fort développement des cultures de rapport et des activités rémunératrices exécutées en dehors de la ferme; b) du fait de la croissance rapide des revenus en Chine, la demande pour les cultures de rapport devrait être supérieure à la production, ce qui devrait se traduire par une amélioration et non par une détérioration des termes de l'échange entre zones rurales et zones urbaines.

34. **Avantages et bénéficiaires.** Plus de 265 000 ménages recevront des CCR un prêt de campagne pour financer la production de leurs exploitations. Les crédits à moyen ou à long terme leur permettront d'entreprendre diverses activités génératrices de revenu: a) dans le secteur de l'élevage avec la construction de 57 000 unités d'élevage porcin et d'environ 25 000 unités d'élevage avicole; b) dans le secteur des cultures arbustives présentant un intérêt économique, avec 30 000 plantations de thé et environ 100 000 plantations de noisetiers et de noyers; et c) la création d'environ 35 000 entreprises extra-agricoles. D'après les projections, les revenus de ces ménages devraient passer de 200 – 236 USD par an à l'heure actuelle à 407 - 720 USD, ce qui leur permettra d'acheter les denrées nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire, de payer les droits d'inscription scolaire et les services de santé et d'améliorer leurs conditions de logement. Globalement, environ 90% des ménages de la zone concernée, et environ 70% des femmes, devraient bénéficier du projet.

35. **Taux de rentabilité économique.** Le taux de rentabilité économique de l'ensemble du projet est proche de 18%. L'analyse de sensibilité montre la résistance à des perturbations extérieures concernant les coûts, et/ou les avantages attendus montrent que, même en cas d'évolution défavorable de 20% de ces deux paramètres, le taux de rentabilité est encore de 7,8%.

## H. Risques

36. Il existe des risques liés à la survenue d'événements météorologiques extrêmes, à savoir de très fortes précipitations ou de très longues périodes de sécheresse. Le projet cherchera à en atténuer l'impact en développant les capacités de stockage d'eau, ce qui d'une part réduira les ruissellements et, d'autre part, garantira un approvisionnement plus régulier au cours des longues périodes de sécheresse. Les membres du personnel d'exécution de même que tous les exploitants recevront une formation aux diverses activités de production de cultures vivrières et de rapport, d'élevage du bétail et de pisciculture en vue de l'adoption de techniques et de moyens de production améliorés, déjà connus et utilisés dans la zone du projet. Les nouvelles techniques ne seront adoptées qu'une fois que les études pilotes de recherche développement en auront démontré l'utilité.

## I. Impact sur l'environnement

37. Bien que la zone du projet se trouve dans une région montagneuse, la couverture végétale est importante et l'érosion des sols relativement limitée. L'irrigation et la mise en valeur des terres n'auront pas de conséquences négatives mais, au contraire, permettront d'améliorer la protection contre les inondations dans certaines parties de la zone, ce qui réduira l'érosion et atténuera d'autres impacts potentiellement négatifs. Les travaux de construction routière prévus par le projet seront réalisés conformément aux normes nationales chinoises et ne devraient avoir aucun impact négatif sur l'environnement. Les sources qu'il est proposé d'utiliser pour les activités concernant l'approvisionnement en eau potable sont conformes aux normes chinoises, d'une qualité très supérieure aux ressources en eau actuellement utilisées et d'un accès beaucoup plus facile.

## **J. Aspects novateurs**

38. Lors de l'élaboration du projet, la zone retenue ainsi que le groupe cible ont été identifiés au moyen de la méthode ACV. La participation active des femmes et d'autres groupes cibles a été obtenue en assurant la formation du personnel des BGP d'arrondissement à l'utilisation des méthodes ERP en vue de préparer les plans de développement villageois, ce qui leur permettra en outre de mieux comprendre les conditions de vie et les caractéristiques spécifiques du groupe cible. Les crédits octroyés seront adaptés aux caractéristiques de chaque sexe, individualisés et conçus dès le début en fonction des plans de développement de chaque emprunteur ou groupe d'emprunteurs. Un programme d'auto-évaluation engagé par les bénéficiaires eux-mêmes donnera lieu deux fois l'an à la rédaction par les villages de rapports sur les services et les intrants reçus et les résultats obtenus. L'ACV sera utilisée pour traiter les données relatives à l'impact des activités du projet. Les nouvelles technologies permettant de réduire les pertes consécutives aux récoltes, d'améliorer la conservation des sols et de développer l'agriculture biologique ainsi que de mieux gérer les ressources en eau donneront lieu à des démonstrations dans les fermes. L'accent mis sur la production d'espèces arbustives non destinées à la production de bois d'oeuvre entraînera un accroissement des revenus tout en permettant de réduire l'érosion. Les activités de vulgarisation, principalement destinées aux ménages pauvres et aux femmes, constitueront l'un des principaux moyens d'exécution du projet. Un grand nombre de démonstrations et d'essais à petite échelle d'activités recommandées seront réalisés dans les exploitations des agriculteurs pauvres et très pauvres, en particulier des femmes. Les moyens utilisés à cet effet seront fournis gratuitement aux bénéficiaires, ce qui permettra ainsi à certains parmi les plus pauvres d'accroître leurs capacités. La mobilisation de l'épargne et le transfert progressif de la propriété des CCR s'accéléreront progressivement puis seront introduits dans d'autres projets à l'occasion d'ateliers annuels destinés au BGP.

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

39. Un accord de prêt entre la République populaire de Chine et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

40. La République populaire de Chine est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

41. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION**

42. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt et un millions de droits de tirage spéciaux (21 000 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan



## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

**(Négociations de prêt conclues le 5 novembre 1999)**

1. Les fonds et autres ressources nécessaires à l'exécution des PTBA seront acheminés conformément aux accords relatifs à la gestion du projet, ainsi qu'aux accords de prêts subsidiaires conclus entre les BGP du pays et l'union des CRR afin de mener à bien l'exécution de la composante services financiers du projet.
2. Le Gouvernement de la République populaire de Chine fera en sorte qu'au niveau de chaque province, le Département de l'agriculture, les deux succursales provinciales de la Banque populaire de Chine, le Département des finances, le Département des forêts, le Département de la santé publique, le Département des transports, le Département de la conservation des eaux, la Commission de l'éducation, le Bureau provincial de lutte contre la pauvreté, la Commission de la planification, les BGP et la Fédération des femmes, entre autres organismes, concluent des accords de gestion du projet agréés par le FIDA. Ces accords comporteront, entre autres dispositions, des lignes directrices concernant l'exécution du projet et les responsabilités respectives des BGP et des autres organismes intéressés relativement à l'exécution du projet. Les projets d'accords de gestion du projet seront soumis au FIDA, qui formulera éventuellement des observations et les approuvera avant leur signature.
3. Aussitôt que possible, et en aucun cas au-delà de 30 jours après la date d'entrée en vigueur, le gouvernement fera en sorte que, dans chaque province, les services provinciaux des finances ouvrent et conservent ensuite auprès de banques agréées par le FIDA, des comptes distincts relatifs au déroulement du projet. Les BGP provinciaux déposeront ou feront déposer sur ces comptes des BGP des communes et cantons les fonds de contrepartie requis qui seront fournis par le gouvernement.
4. Chaque CCR établira et maintiendra aux fins du projet un fonds renouvelable où seront déposés le principal et les intérêts, nets des dépenses de fonctionnement et autres, qui auront été reçus au titre des crédits consentis aux agriculteurs sur le produit du prêt accordé pour le crédit additionnel. Chaque CCR utilisera les sommes disponibles dans ces fonds renouvelables pour élargir les facilités de crédit en faveur des bénéficiaires conformément à l'accord de prêt relatif au projet, pendant une durée de 15 ans au moins à compter de la date d'entrée en vigueur.
5. Le gouvernement veillera à ce qui suit:
  - a) les prérogatives de la Fédération des femmes ne se limiteront pas aux femmes ni, par extrapolation, aux questions relatives à l'équité entre les hommes et les femmes;
  - b) la Fédération des femmes ne tirera pas de profit financier de la commercialisation des denrées produites par les femmes grâce aux prêts accordés dans le cadre du projet, autres que les sommes nécessaires à la couverture de ses frais. L'appui apporté à la Fédération des femmes consistera en unités de formation, équipement et matériels de formation. La Fédération des femmes mettra les installations et le matériel de formation à la disposition des autres organismes associés au projet qui en feront la demande;
  - c) la construction ou la remise en état des stations agricoles et zootechniques des communes sera précédée d'une évaluation et d'un inventaire des besoins et, dans la mesure du possible, des locaux communs seront envisagés afin d'utiliser au mieux les fonds disponibles pour les terrains, les bâtiments et les services, et d'assurer aux agriculteurs des prestations optimales;



- d) des démonstrations seront organisées dans les champs ou avec le bétail des agriculteurs les plus pauvres et les intrants requis à cette occasion seront fournis gratuitement par le projet aux agriculteurs, qui conserveront le produit de la démonstration en rémunération de la prestation qu'ils auront ainsi fournie à leurs voisins;
- e) le développement de l'infrastructure d'irrigation se fera sur la base d'une analyse approfondie de situation et d'impact et des mesures destinées à atténuer les effets de catastrophes éventuelles devront être prévues, le cas échéant, et accompagnées des systèmes de surveillance nécessaires en l'occurrence. Un bilan des disponibilités et des besoins en eau sera établi avant le début des travaux de drainage et d'irrigation afin d'apporter toute modification de conception nécessaire;
- f) avant la rénovation des écoles primaires ou leur construction, un comité de parents sera mis en place afin d'assurer que les intéressés fourniront la main-d'œuvre, qualifiée ou non, nécessaire;
- g) tout le matériel végétal fourni pour les cultures prévues dans le cadre du projet sera de qualité supérieure;
- h) l'éducation des agriculteurs hommes et femmes destinée à leur permettre d'utiliser, de manipuler et d'entreposer sans danger les produits agrochimiques retiendra particulièrement l'attention afin de réduire au minimum les risques d'effets toxiques aigus ou chroniques. Lorsqu'ils recommanderont les produits chimiques essentiels, les agents techniques retiendront ceux qui sont le plus efficaces sans être dangereux. Dans la mesure du possible, les principes de la lutte intégrée contre les ravageurs seront privilégiés;
- i) l'origine et l'emploi des fonds de contrepartie seront confirmés et indiqués dans le PTBA;
- j) le bureau provincial de zootechnie veillera à la fourniture aux stations des communes couvertes par le projet, de vaccins et médicaments de bonne qualité, en temps utile et en quantité suffisante, destinés à être utilisés par les ménages qui auront reçu un des lots fournis par le projet aux fins de la production animale;
- k) lorsque les activités du projet auront des répercussions sur l'offre ou la qualité des terres disponibles, une redistribution sera entreprise dans le cadre du PDV avec la participation de l'ensemble du village par le truchement du groupe d'exécution villageois, qui comprendra toujours des représentants de sexe féminin;
- l) chaque organisme d'exécution veillera au bon fonctionnement et au bon entretien des ouvrages pendant et après la durée de réalisation du projet; et
- m) les activités du projet devront être cohérentes dans les divers lieux et à tout moment de l'exécution du projet. Les concepts utilisés, les objectifs visés et les moyens mis en œuvre pour l'exécution du projet devront également être cohérents. L'une des questions qui devra particulièrement retenir l'attention est celle de l'uniformité des modules et manuels de formation ainsi que des méthodes de collecte et d'analyse des données.



6. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** L'entrée en vigueur de l'accord de prêt relatif au projet est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes:

- a) l'accord de prêt relatif au projet aura été dûment signé, et sa signature et son application par le gouvernement auront été dûment autorisées et ratifiées par toutes les autorités administratives et gouvernementales compétentes; et
- b) les accords relatifs de gestion du projet auront été dûment signés, et leurs signatures et leur application par les parties contractantes auront été dûment autorisées et ratifiées par toutes les autorités administratives et gouvernementales compétentes.

7. **Conditions préalables aux retraits.** Il ne sera effectué aucun décaissement sur le prêt aux fins du crédit additionnel tant que l'accord de prêt subsidiaire n'aura été approuvé par le FIDA sous forme de projet. En ce qui concerne les CCR au niveau du canton, aucun retrait ne pourra être effectué avant la signature de l'accord de prêt subsidiaire pertinent.